UNE DÉLÉGATION SERA CONDUITE PAR SOUFIANE DJILALI

La CNLTD ce dimanche à In Salah

Une délégation de la CNLTD sera conduite par Soufiane Djilali, ce dimanche, à In Salah, pour soutenir le mouvement anti-gaz de schiste. La mobilisation sur place ne fléchit pas, et des manifestations ont également eu lieu, ce jeudi et vendredi, à Tamanrasset.

Deux mois et une semaine après le début des manifestations, le mouvement anti-gaz de schiste ne s'essouffle pas à In Salah. En dépit de toutes les tentatives, entre recours à la force publique et envoi de délégations et autres émissaires du président de la République, la mobilisation reste de mise.

Contacté hier, le président de Jil Jadid, Soufiane Djilali a indiqué que «In Salah est devenu le bastion de la résistance en Algérie». De ce fait, il conduira une délégation de la Coordination nationale des libertés et de la transition démocratique, d'abord aujourd'hui samedi à Adrar, puis demain dimanche à In Salah pour soutenir les manifestations contre l'exploration du gaz non-conventionnel dans la région.

«C'est une action au nom de la CNLTD. Je serai accompagné par Ahmed Benbitour et des représentants de partis politiques membres de la Coordination. Nous sommes sortis le 24 février pour les soutenir, et il faut continuer le travail. Les manifestants anti-gaz de schiste sont demandeurs de soutien et c'est le moment de démontrer que le peuple algérien est uni et solidaire. La question d'exploration du gaz non-conventionnel est une affaire nationale. Le régime veut les isoler pour ensuite les réduire en bouillon, lorsqu'ils ne seront plus qu'une poignée de protestataires. Ce serait donc grave si nous ne faisons pas le geste pour eux», a-t-il soutenu. Par ailleurs, il est à signaler qu'après l'intervention de l'armée pour cesser les affrontements entre la police antiémeutes et les manifestants d'In Salah, puis la rencontre entre les représentants de la société civile et le chef de la 6e Région militaire, le rassemblement pacifique devant le siège de la daïra continue d'avoir lieu. Jeudi et vendredi, femmes, hommes et enfants ont protesté ensemble à la Grande-Place baptisée «Résistance».

A Tamanrasset, une marche de solidarité a été organisée ce jeudi, où de nombreux citoyens ont convergé vers le siège de la wilaya. Hier vendredi, des manifestations ont également eu lieu dans la capitale de l'Ahaggar.

Mehdi Mehenni

Photo : Samir Sid

La CNLTD solidaire avec les manifestants de In Salah.

SIDÉRURGIE

L'Algérie n'importera plus à l'horizon 2019

L'Algérie n'importera plus de produits sidérurgiques à l'horizon 2019, notamment grâce à l'entrée en production du complexe algéro-qatari de Bellara à Jijel, la future plateforme sidérurgique du pays.

Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Jeudi dernier à Jijel et en présence du ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb, le groupe industriel italien Danieli a signé avec la société Algerian Qatar Solb (AQS, une société détenue à 51% par le groupe public Sider et à 49% par Qatar Steel) les documents contractuels relatifs à la réalisation d'un complexe sidérurgique à Bellara (commune d'El Milia, dans la vallée d'oued Kebir).

Ce complexe qui devra être livré dans un délai de 20 mois et comportera des installations modernes et de haute facture technologique et écologique sur une assiette de 216 hectares (sur un total de 532 hectares), représente un coût global de l'ordre de 2 milliards de dollars. Fruit d'un partenariat algéro-qatari et dont la première pierre sera posée après-demain lundi, sous l'égide du Premier ministre Abdelmalek Sellal, et du Premier ministre du Qatar, Abdellah Ben Nasser Ben Khalifa Al Thani, ce projet est ainsi lancé officiellement. Au-delà du caractère innovant des installations prévues (deux aciéries et trois laminoirs), du nombre de postes d'emploi créés (3 000 emplois directs et indirects pour la construction, 1 500 emplois directs et quelque 15 000 emplois indirects, et plus de 16 000 emplois directs et indirects en phase de production) et des opportunités de sous-traitance industrielle et de création de «richesses supplémentaires» générées, le lancement de ce projet permettra qu'à terme, Jijel deviendra la nouvelle plateforme de l'industrie sidérurgique du pays, la seconde après celle d'El Hadjar à Annaba, et même la première au niveau régional et continental.

Une ambition, un vœu formulé voilà une quarantaine d'années et qui est sur le point de devenir une réalité, après souvent des «désillusions», constatera avec satisfaction et une certaine émotion le ministre de l'Industrie. «Un moment important, attendu par la population de Jijel mais aussi par la Nation algérienne», dira Abdesselam Bouchouareb, observant que l'exécutif, le président de la République», qui s'est engagé à réimpulser le projet de Bellara a tenu ses engagements. Voire, la réalisation de ce complexe sidérurgique, d'une capacité de production de 2 millions de tonnes par an dès 2017 et qui sera doublée en seconde phase, contribuera à remporter «la course contre la montre» engagée dans la réduction des importations qui grèvent les ressources de l'Etat, relève-t-il, invitant par conséquent les partenaires du projet de Bellara à «être au rendez-vous».

Ainsi, la réalisation du complexe de Bellara, la relance engagée depuis deux mois du complexe d'El Hadjar ainsi que l'extension attendue à court terme des capacités du complexe turc Tosyali de Bethioua (Oran) permettront à l'Algérie de disposer d'une capacité de production sidérurgique supplémentaire de plus de 6 millions de tonnes à l'horizon 2017. Voire, l'Algérie dont les besoins en acier liés au programme quinquennal 2015-2019 seront couverts à 100% n'importera plus de produits sidérurgiques à l'horizon 2019, considèrera Abdesselam Bouchouareb.

Notre pays pourra même exporter l'excédent de production, note le ministre de l'Industrie. Une perspective qui sera confortée par l'entrée en production du gisement de fer de Gara Djebilet (Tindouf), actuellement en phase de traitement du minerai. Un gisement dont la valorisation attendue constitue une autre «priorité», observera le ministre de l'Industrie dans la mesure où il fournira les nouvelles grandes installations sidérurgiques du pays (Bethioua, Bellara et El Hadjar) en matière première, et contribuera également à la réduction de la facture d'importation. A ce propos, et réitératif, Abdesselam Bouchouareb estime que la dynamique engagée dans le développement de certaines filières industrielles identifiées concourra à la réduction de la facture d'importation, d'au moins 15 milliards de dollars à moyen terme. Notons néanmoins que le ministre de l'Industrie et la délégation l'accompagnant n'ont pu se rendre au site du complexe sidérurgique en raison des fortes intempéries de cette journée. Des conditions qui ont également perturbé la visite d'inspection du port de Djenden où des travaux d'extension et de réhabilitation sont en cours jusqu'en 2017.

C. B

L'ABROGATION DU 87 BIS PUBLIÉE DANS LE JOURNAL OFFICIEL

Augmentations salariales à partir de juin prochain

C'est officiel. L'abrogation de l'article 87 bis, portant détermination des éléments constitutifs du Salaire national minimum garanti (SNMG) est publiée dans les colonnes du* Journal officiel *dans son édition du 15 février dernier (n°8). Autrement dit, son application entrera en vigueur à compter de juin prochain.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La nouvelle disposition portant définition du salaire national minimum garanti stipule que le SNMG intègre le salaire de base, les indemnités et primes de toute nature à l'exclusion de celles se rapportant aux remboursements de frais engagés par le travailleur ; à l'expérience professionnelle ou toute indemnité rémunérant l'ancienneté et à l'organisation du travail concernant le travail posté, le service permanent et les heures supplémentaires.

Selon la même source, le nouvel article ne comprend pas les indemnités et primes ayant trait aux conditions d'isolement et au rendement, à l'intéressement ou à la participation aux résultats ayant un caractère individuel ou collectif.

Pour rappel, l'article 87 bis du code du travail relatif aux salaires avait fait l'objet d'un consensus entre le gouvernement, le patronat et l'UGTA lors de la dernière tripartite. Les négociations avaient abouti à la suppression de cet article qui détermine le mode de calcul du SNMG, fixé actuellement à 18 000 DA.

L'abrogation de l'article 87 bis a contraint le gouvernement à mettre en place un nouveau dispositif de calcul du salaire minimum garanti. L'abrogation de l'article 87 bis du code du travail «profitera à toutes les classes ouvrières et coûtera à l'Etat 2 400 milliards de dinars, avec une possible hausse de la masse salariale de 5 à 15%», avait soutenu le secrétaire national chargé des contentieux sociaux à l'UGTA, Telli Achour, dans une déclaration à la presse.

Pour rappel, la suppression de l'article 87 bis est une ancienne revendication de l'UGTA. La disposition qui a vu le jour au lendemain de l'application de l'Algérie des recommandations du FMI et de la Banque mondiale suite à son application du Plan d'ajustement structurel (PAS) est intervenue 20 années après, soit en 2015. Il reste à savoir quelle sera l'incidence financière qui suivra l'entrée en application de cette loi prévue en juin prochain.

Ainsi, une évaluation précise semble aujourd'hui bien difficile à réaliser même si certains des spécialistes des questions économiques n'ont pas hésité, au cours des derniers mois, à prendre le risque de tenter de le mesurer. Il y a d'abord ces chiffres déjà anciens, révélés en 2005 ou 2006, par lesquels le gouvernement algérien estimait lui-même l'impact financier de cette mesure à 500 milliards de dinars pour l'Etat et 40 milliards pour les entreprises, soit près de 7 milliards de dollars. Mais, aujourd'hui, on considère que l'impact financier ne dépasserait pas les cinq milliards de dollars.

A. B.

RELATIONS ÉCONOMIQUES ALGÉRO-FRANÇAISES

La France vise la première position

L'agriculture et l'agroalimentaire constituent des investissements phares pour les entreprises françaises sur le marché algérien. Un marché que la France entend reconquérir et y consolider sa position de premier partenaire économique.

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Qualifiant les relations économiques algéro-françaises d'«excellentes», l'ambassadeur de France en Algérie, Bernard Emié, affiche son ambition de les voir développées davantage dans tous les domaines.

«Aujourd'hui, la France est le deuxième partenaire économique de l'Algérie. Nous voulons redevenir le premier», a-t-il indiqué ce jeudi, en marge de la cérémonie de présentation de l'opération «Goût de France», à Alger. Pour ce faire, il indique que son pays vise les projets d'investissements, les projets de production locale et nombre de projets dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire. «Nous avons beaucoup de projets de coopération dans le domaine agricole notamment les céréales, le lait, les bovins et ovins afin de permettre à l'agriculture algérienne d'être plus efficace et à ses industries agroalimentaires de se déployer davantage», dit-il.

Il cite ainsi la société Bel qui renforce sa position en Algérie à travers l'ouverture prochaine d'une nouvelle usine de production. «Son produit Vache-qui-rit fait de l'Algérie le premier pays au monde consommateur de ce fromage. Nous visons ainsi à le produire ici pour faire travailler des Algériens qui consomment ces produits à la française», explique-t-il. S'agissant du chiffre d'échanges commerciaux entre les deux pays, Bernard Emié rappelle qu'il a atteint 13 milliards d'euros. Un chiffre qu'il qualifie, d'ailleurs, de «considérable». Et de préciser qu'aujourd'hui, la France détient 5% des parts de marché en Algérie lui permettant ainsi d'être le premier investisseur étranger hors hydrocarbures. Toutefois, «nous pouvons faire mieux car le champ du possible en Algérie est infini», estime-t-il.

Ry. N.